

Commune de WINGEN SUR MODER

PROCES VERBAL RESTREINT
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 16

Le 26 janvier 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints,
M. BARIDO Nicolas, Conseiller municipal délégué,
Mme BANZET Emma, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie,
Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, Mme LEININGER Florence, Mme
PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Date de
Convocation :

21/01/2021

Absents Excusés :

Mme BRUNNER Magdolna

Absents Pouvoir :

M. HOPP Mathieu pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine
M. LEININGER Christian pourvoir à Mme DOERFLINGER Christine

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Secrétaire de Séance : Mme DOERFLINGER Christine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2020
2. Réhabilitation du Wingenerhof : réalisation d'un emprunt
3. Acquisition de terrains
4. Instauration d'une amende pour lutter contre les dépôts sauvages
5. Rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2019
6. Convention de mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour les ateliers du Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes
7. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
8. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020**

Le Maire rappelle que le PV du 24 novembre 2020 a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**REHABILITATION DU WINGENERHOF : REALISATION D'UN EMPRUNT**

Après examen des propositions, le Conseil décide, à l'unanimité, de réaliser l'emprunt de 800.000 € auprès du Crédit Agricole qui a proposé un taux fixe de 0,80 % sur 20 ans.

POINT 3**ACQUISITION DE TERRAINS**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les terrains cadastrés : Lieu-dit Schwartzbaechel

Consorts HAEHN Emile	Section B	N° 310	11,60 ares
	Section B	N° 315	8,28 ares
	Section B	N° 317	8,59 ares
	Section B	N° 319	8,43 ares
	Section B	N° 329	5,20 ares
Consorts BRUMM Chrétien	Section B	N° 333	4,10 ares
Consorts BRUMM Jean-Claude	Section B	N° 318	10,57 ares

au prix de 30 € l'are.

POINT 4**INSTAURATION D'UNE AMENDE POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES**

Le Conseil Municipal décide de verbaliser tout contrevenant qui dépose des déchets sur le ban communal. Le montant de l'amende sera :

- 150 € pour la 1^{ère} classe (dépôt d'un sac poubelle d'ordures ménagères)
 - 450 € pour la 2^{ème} classe (dépôt de plus d'un sac sur la voie publique)
 - 750 € pour la 3^{ème} classe (dépôt dangereux qui entrave la liberté ou la sûreté).
-

POINT 5**RAPPORT ANNUEL DU SIVOM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moder.

POINT 6**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ATELIERS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du Centre Socioculturel au RAM (Relais d'Assistants Maternels),

qui organisera des activités jeunesse les vendredis 12 février, 12 et 26 mars, 9 et 23 avril, 21 mai, 7 et 21 juin 2021, de 8h à 12h.

POINT 7

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 5 rue du Château Teutsch
 - Maison 4 rue du Château d'Eau
 - Maison 6 rue de l'Ecole

- Mme Christine Doerflinger, en charge des affaires scolaires, a signé et autorisé une dérogation scolaire : l'enfant habite Wingen mais est gardé à Wimmenau.

POINT 8

DIVERS

- Le maire informe qu'il a fait un certificat administratif à la fin de l'année 2020 pour transférer des crédits afin de pouvoir payer les indemnités des élus et l'allocation de vétérances du SDIS.
- Le maire informe avoir baissé son indemnité qui passe de 41,2 % à 39,5 %.
- Le maire informe que la commission de sécurité s'est réunie le samedi 23 janvier 2021.
- Le maire informe que la société Kardham Digital présentera le projet de mise à jour du site internet de la commune à la commission communication le mercredi 27 janvier 2021.
- Mme Christine Doerflinger demande où en sont les conseillers municipaux dans le remplissage du tableau relatif au Plan Communal de Sauvegarde.
- M. Sébastien Joan souhaite que la commission écologie et environnement se réunisse prochainement.
- Mme Dominique Schmitt-Merx demande si une réunion de la commission des travaux se tiendra prochainement.
- Mme Séverine Dettwiller aimerait voir le projet prévu à l'emplacement de l'ancien restaurant A l'Orée du Bois.
- Le maire souhaite que le Club de Football range et nettoie autour des nouveaux vestiaires.
- M. Sylvain Cunrath informe que les travaux d'accessibilité des églises vont bientôt débuter.
- Mme Catherine François informe que le Conseil Municipal Junior est inactif actuellement et qu'on risque de le perdre.
- Le maire informe que les travaux d'extension des ateliers municipaux ont débuté.
- Mme Dominique Schmitt-Merx informe que les gilets fluo offerts par la Commune aux collégiens de Wingen pour sécuriser leurs déplacements piétons et à vélo seront distribués au sein de l'établissement la semaine prochaine.
- M. Nicolas Barido demande quelle suite a été donnée au dépôt de pneus survenu au lieu-dit Pferdstal.
- Le maire informe que des déchets autres que des déjections canines sont retrouvés dans les poubelles censées ne recueillir que cela et que certains maîtres utilisent les sachets pour ramasser les déjections et les jettent ensuite dans la nature.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h36.